

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 novembre 2009

Présents :

F.Dalongeville, V. Joly, P. Lamoureux,
D. Herbain, S. Derriche, J-P Nuyttens, Laurence Cohen-Carraud, A. Szlachta.

Excusés : P. Bellonnet, F. Meunier.

Non excusés : L. Desmet

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/11/2009

Au préalable Mr le Maire déclare avoir le pouvoir de Mr BELLONNET.

1. SCOT et ZAE

Ce point est reporté au prochain Conseil.

2. Point assainissement.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 4 novembre sous l'autorité du Sous-Préfet de Senlis avec M. Braquart, en charge des dossiers eau et assainissement à la DDEA, l'Agence de l'eau, la DDass, la sous-préfecture de Senlis, le Syndicat des eaux de Duvy, le maire de Duvy et le maire et les adjoints de Auger-Saint-Vincent.

Cette réunion est organisée à la demande du maire d'Auger-Saint-Vincent. Elle vise à trouver de véritables solutions pour aboutir à la réalisation d'un véritable assainissement à Auger, garantie d'une sécurisation optimale de la ressource en eau. Le Sous-Préfet comprend et approuve la démarche de la commune d'Auger. Il indique qu'il est nécessaire de réactualiser les études en vue de pouvoir prendre position concernant différents scénarios. M. Braquart indique que la commune d'Auger ne doit pas prendre en charge seule les servitudes et contraintes liées à la présence des puits. M. le Sous-Préfet propose que les communes de Duvy et d'Auger conduisent ensemble une réflexion concernant l'assainissement puisqu'il semble nécessaire, d'après l'Agence de l'eau, de réfléchir sur le bassin versant de la Sainte-Marie.

Une convention pourrait être passée entre les deux communes, Auger-Saint-Vincent jouant le rôle de chef de file dans ce dossier.

Les intervenants se sont donnés comme échéance le printemps 2010 pour disposer d'éléments d'aide à la décision. Une prochaine réunion est programmée à Auger pour finaliser la convention.

3. Point document d'urbanisme

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lancer le dossier « Document d'urbanisme » rapidement. En effet, à travers l'instruction du dossier assainissement, il est nécessaire de disposer d'un tel outil. Il est convenu de mettre en

place la commission Urbanisme à ce sujet et de se rapprocher de la DDEA de Senlis pour lancer la procédure de création d'un PLU ou Carte communale.

4. Réforme des Collectivités

M. le maire explique les modalités et les conséquences sur les communes rurales de la réforme des collectivités. Après un long exposé, puis un débat, le conseil approuve à l'unanimité la motion de l'Association des Maires Ruraux de France telle qu'exposée ci-après.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la notion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

5. Délibération pour achat d'un véhicule

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule de la commune est hors d'usage. Il indique avoir été à Beaurain avec Bruno Fromentin pour voir à acheter un autre véhicule. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Mr DALONGEVILLE de procéder à l'achat d'un véhicule de 1500€ à 4000€.

6. Point Budget

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faudrait procéder à un prêt de courte durée de 2 ans (1 an possible) en attendant les dernières subventions des différents marchés. Après consultation, il indique que le Crédit Agricole qui propose ce type de prêt (2ans maximum), est bien placé, à un taux de 1,74%. Le montant du prêt est de 140 000€. Il sera remboursé au fur et à mesure du versement des subventions.

Après en avoir délibéré, la Commune d'Auger-St-Vincent décide de solliciter auprès du Crédit agricole pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques suivantes :

Prêt COURT TERME TAUX VARIABLE

Montant	140 000.00€
Durée	2 Ans MAXIMUM
Taux	1,74%
Périodicité d'amortissement	Intérêts trimestriels
Frais de dossier	140€

Confère toutes délégations utiles à Mr DALONGEVILLE, Maire de la Commune, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

7. Délibération 13ème mois

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et selon les termes de la délibération prise à ce sujet le 18 mars 1992 :

Décide de maintenir le régime indemnitaire au profit des agents titulaires de grades des cadres d'emploi des filières administratives et techniques dans la limite des taux annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité :

En conséquence, Mr Fromentin Bruno, Madame Sagie Christiane, Madame Pidemont Virginie, percevront une indemnité à titre exceptionnel correspondant à un treizième mois.

8. Décision modificative

Le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits budgétaires suite à une demande de Mr DOSIMONT (percepteur), après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ses membres d'effectuer le réajustement budgétaire suivant :

Fonctionnement :	616 :- 6 500,00€
	66111 : +6 500,00€

Investissement : 2151-50 : -2 800,00€
 1641 : +2 800,00€

8. Questions Diverses

F.Dalongeville : Indique au Conseil que la commune c'est fait voler les panneaux « Chaumont » ainsi que l'entourage en bois de la benne à verre à l'entrée du village. Des pancartes seront recommandées très prochainement.

Mr le Maire indique au conseil qu'une course de cyclocross aura lieu le 22 novembre à Auger organisé par le club de Senlis sur le chemin autour du cimetière et autour du stade de Foot.

Mr le Maire indique au conseil que les problèmes d'odeur à la cantine ne sont toujours pas réglés et qu'un rendez-vous avec l'entreprise Cobat sera fixé très prochainement.

Mr le Maire indique au Conseil le prêt du Préau pour l'Association Yoga chaque mardi soir ainsi que le prêt à une association de Crépy « Chant Libre » chaque vendredi soir de 20h à 22 h.

L.COHEN CARRAUD demande à Fabrice Dalongeville où en est le projet d'école numérique rurale, Mr Dalongeville indique qu'une livraison devrait avoir lieu entre le 15 novembre et le 15 décembre.

F.Dalongeville indique au conseil la demande d'un habitant de réduire la vitesse chemin du Noyer, F.Dalongeville demande que des panneaux zone 30 soit commandé et installé. Laurence Cohen carreau profite pour rajouter une demande de panneaux « décharge interdite » pour installer à Villeneuve concernant notamment les déchets déposés ça et là le long du chemin conduisant à la sablière.

F.Dalongeville indique qu'une réunion de l'Association des Usagers du Train de la ligne Crépy-Paris se déroulera à Auger le 28 novembre. L'invitation a été envoyée à l'ensemble des maires riverains de la ligne SNCF.

F.Dalongeville remercie les membres du conseil et les habitants qui sont venus participés au nettoyage du terrain de M. Caron.

P.Lamoureux indique au conseil qu'il s'est rendu à la présentation du centre aquatique de Crépy (capacité 1 000 personnes), il précise que l'inauguration aura lieu début avril.

JP Nuyttens demande si les tests réalisés par la Ccpv concernant un essai de puits de captage d'eau potable au sud de la commune, près de l'Hermitage ont eu lieu. Mr le Maire indique que nous n'avons pas d'information à ce jour concernant ces tests et qu'il attend des informations de la CCPV.

JP Nuyttens demande si les problèmes d'éclairage public (horaires) sont résolus, Mr Dalongeville indique que ce problème est réglé et en profite pour demander que le conseil réfléchisse sur les points noirs de la commune en indiquant que 6 anciens poteaux électriques pourraient être réinstallés, Mr Lamoureux et Mr HERBAIN s'occupent de ce point.

JP Nuyttens demande si la commune a reçu un courrier du ROTARY CLUB concernant la donation de défibrillateur. Aucun courrier n'est parvenu en Mairie à ce jour.

JP Nuyttens souligne les problèmes de décharges sur la commune.

Sabrina Derriche indique au Conseil que la remise des colis de Noël aura lieu le 9 décembre 2009 à 15h au préau de l'école.

S.Derriche indique que le ciné rural ne passe plus sur la commune de Fresnoy et demande au conseil l'autorisation de les contacter pour faire la demande pour notre commune.

Le Maire lève la séance à 22 heures.

Le Maire Le Secrétaire Les Membres du Conseil Municipal